

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DICOM 30 Avenant à la convention de partenariat média entre le Groupe Marie Claire et la Ville de Paris dans le cadre de l'exposition dédiée à Simone Veil.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2021 DICOM 9 adoptée par le Conseil de Paris des 13, 14, 15 avril 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de l'avenant à la convention de partenariat média entre le Groupe Marie Claire et la Ville de Paris dans le cadre de l'exposition dédiée à Simone Veil ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de l'avenant à la convention avec le Groupe Marie Claire conclue en vertu de la délibération 2021 DICOM 9 ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de l'avenant à la convention avec le Groupe Marie Claire conclue en vertu de la délibération 2021 DICOM 9 ;

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ledit avenant.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO